



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 43452

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la Commission d'autorisation d'exercice des ressortissants d'un État membre de la CE titulaire d'un diplôme, titre ou certificat délivré par un État tiers et reconnu par un État membre créée le 10 août 2005. Le "jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009 - comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres - ne mentionne pas la moindre information relative à cette commission. Dès lors, l'information que l'Assemblée nationale est en droit d'obtenir n'est pas assurée. Il s'étonne et lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette instance ou de lui faire connaître si elle envisage, en cas d'absence d'activité, de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43452

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1982

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)